

démontrera au reste du monde que des êtres humains peuvent s'entendre en vue de s'assurer à eux-mêmes et d'assurer à leurs semblables les avantages temporels promis aux hommes de bonne volonté. L'accord cédera peut-être le pas ultimement à un autre que nous accueillerions tous à l'unanimité, j'en suis certain, c'est-à-dire à un semblable accord satisfaisant et réunissant toutes les nations qui ont adhéré au pacte de San-Francisco, et destiné à faire de ce dernier l'efficace organe de paix mondiale qu'on désirait lors de la signature à San-Francisco, il y a quatre ans.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il reste peu de choses à ajouter à ce qui a déjà été dit à l'appui du pacte. La Chambre, quand elle a été saisie de l'avant-projet, l'a appuyé presque à l'unanimité. Ainsi que le premier ministre l'a signalé, le pacte, tel qu'il a été signé à Washington, est conçu dans les mêmes termes que l'avant-projet que nous avons approuvé. Mais, si nous voulons atteindre l'objectif élevé du pacte, les pays signataires doivent consentir à certaines obligations et les remplir. Le pacte représente une action concertée non seulement pour assurer la paix mais aussi pour régler des problèmes très importants d'ordre économique, ce qui exigera une action commune de la part des pays signataires.

Le Canada, et les autres pays signataires, sont obligés d'unir leurs forces militaires dans une grande association destinée à sauvegarder la paix. Les pays sont aussi obligés d'adopter dans le domaine économique, une ligne de conduite, capable de renforcer cette association. Le Canada, en tant que signataire du pacte, n'oubliera pas, je l'espère, que si notre désir est de voir les principes dont s'inspire le pacte susciter, tôt ou tard, un nouvel état d'esprit susceptible d'assurer l'entente même avec la Russie, il faut tout de même bien comprendre qu'en se fusionnant ainsi, ces nations visent à mettre un terme aux empiétements de l'empire soviétique. En reconnaissant ce fait, il importe, je crois, de défendre notre attitude et d'espérer que d'autres partageront notre point de vue. Il importe aussi d'imposer des restrictions à notre commerce avec la Russie, afin de nous assurer qu'en commerçant avec elle nous ne contribuerons pas à accroître son matériel de guerre, ni à affermir sa position lorsqu'il s'agira de combattre les nations libres de l'univers.

N'oublions pas aussi que la Russie a eu recours à l'infiltration et qu'elle a eu autant de succès de cette façon qu'en employant la force armée. N'oublions pas qu'il serait à son avantage d'affaiblir la puissance économique des nations occidentales libres. Nous

[Le très hon. M. St-Laurent.]

ne devons donc conclure avec la Russie aucun accord commercial qui puisse saper la structure économique des nations libres, lesquelles se sont unies pour la défense de leur liberté commune.

Inutile de m'étendre là-dessus: il faudrait s'engager, bien entendu, à ne fournir à la Russie ni avions, ni matériel de guerre, ni machines-outils qui serviraient à la fabrication d'engins de guerre; il faudrait également s'abstenir de lui fournir des générateurs électriques ainsi que des dynamos qu'elle affecterait à ses usines de guerre; en somme, on ne devrait rien lui procurer qui puisse directement ou indirectement accroître sa puissance militaire tant qu'elle n'aura pas mérité notre amitié par un geste de bonne foi.

N'oublions pas que depuis la signature du pacte à Washington, il est survenu un événement qui revêt beaucoup d'importance pour les peuples du Commonwealth des nations britanniques et pour les nations signataires du pacte. Il importe de bien souligner au pays et par tout l'univers que le pacte signé à Londres ces jours derniers établit entre l'est et l'ouest des relations sans précédent; c'est la première fois dans l'histoire du monde que trois grandes nations asiatiques s'associent de plein gré à titre de puissance libres aux autres pays du Commonwealth, partageant ainsi la responsabilité de maintenir les principes de liberté que nous sommes tous engagés à défendre.

Par cette nouvelle profession de solidarité de la part de ceux qui adhèrent aux principes communs de liberté sur lesquels s'est fondé le Commonwealth britannique, ils ont déclaré que, tous, ils reconnaissent leur obligation de préserver ces principes, et j'entends par là non seulement la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande, mais aussi l'Inde avec ses 400 millions de population, le Pakistan avec près de 100 millions, le Ceylan avec plusieurs millions. Ces nations se tiennent maintenant à nos côtés, pour appuyer les principes de liberté qui, affirmons-nous, constituent le fondement de notre adhésion au Pacte de l'Atlantique. Ainsi donc, au moyen de ce même document signé à Londres, la portée du Pacte de l'Atlantique rejoint l'Asie où, face à la Russie elle-même, se trouvent cinq cents millions de personnes qui, grâce aux rapports qui les liaient à nous dans le passé, ont appris le sens du droit commun anglais et ont adopté le concept de liberté que nous chérissons tous. De ces deux documents, aussi longtemps que les nations continueront de respecter l'engagement qu'ils y ont pris, nous verrons surgir l'aube de l'ère de paix la plus solide et la plus consolante que le monde ait jamais connue.